



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2011-01-01

**Objet : Demande de subvention à l'Etat pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles au titre de l'année 2011**

**Le bureau légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 25 janvier 2011**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;

**Vu** la délibération N° 2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire ;

**Considérant** que le Ministère de la Culture et de la Communication, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France, accorde chaque année une subvention au titre de l'aide au fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles ;

**Que** le versement de la subvention est subordonné à une décision du bureau communautaire ;

#### **Décide**

**Article 1** - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter cette subvention pour l'année 2011 ;

**Article 2** - d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;

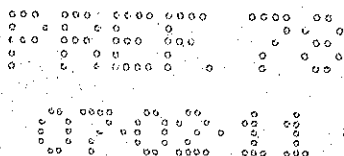
**Article 3** - Dit que la recette est inscrite au budget de la communauté d'agglomération, chapitre 74 « dotations et participations », nature 74718 « autres participations de l'Etat » ;

**Article 4** - Dit que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

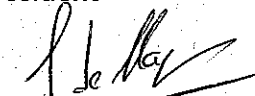
**Article 5** - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Versailles Municipale.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 03 FEV 2011



Le Président

  
**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles